

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-167 DU 4 MAI 1998

Portant approbation du budget prévisionnel
du Centre national d'Essais et de Recherche
des Travaux Publics (CNERTP) pour
l'exercice 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la Proclamation du 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-617 du 31 Décembre 1996 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- VU le Décret N° 83-455 du 23 Décembre 1983 portant approbation des statuts du C.N.E.R.T.P. ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

.../...

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 avril 1998 ;

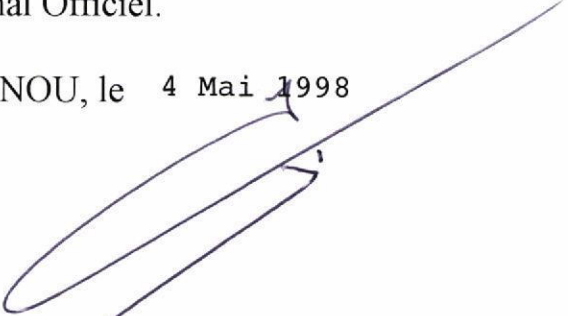
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel exercice 1998 du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (C.N.E.R.T.P.) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Mai 1998

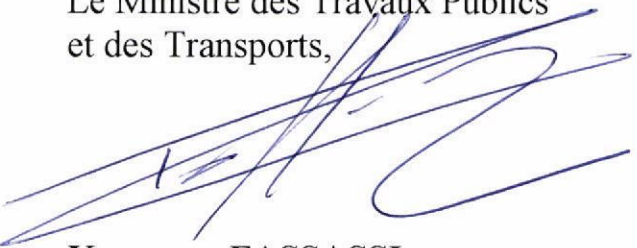
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

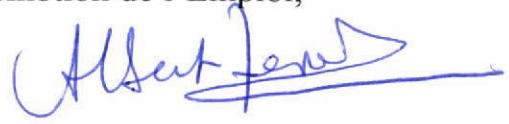
Le Premier Ministre, chargé de la Coopération de l'Action
Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Kamarou FASSASSI.

Le Ministre du Plan, de la
Restructuration Economique et de
la Promotion de l'Emploi,


Albert TEVOEDJRE.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT 4
MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP3 JO1.-